



## Créer une entreprise individuelle à responsabilité limitée

Par **bruno**, le **19/09/2011** à **11:34**

Bonjour, je souhaite reprendre l'affaire (resto routier en gérance avec mon mari depuis 30 ans) et monter une E I R L , mon comptable n'est pas d'accord, mais je veux le faire afin de protéger mes biens perso, dois-je conserver mon comptable qu'elles sont les obligations pour monter une E I R L (les documents) dois-je demander à mes fournisseurs d'accepter eirl et mettre leurs dettes dans la nouvelle société ainsi que le découvert accordé par ma banque merci pour tous

Par **edith1034**, le **19/09/2011** à **11:37**

le comptable préfère peut-être une eurl plus protectrice pour vos biens personnels ?

Il faut savoir écouter son comptable

pour tout savoir sur l'eurl

<http://www.fbis.net/EURLINFO.htm>